

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 382 11 février 2014

SOMMAIRE

An Schmatten S.à.r.l	Lam Research Luxembourg S.à r.l 182	193
Enventure Partners Luxco18328	Lessix Holding S.A	29 3
Escalion S.à r.l	LSREF III Lagoon Investments S.à r.l 183	35
Escalion S.à r.l	Mercury Guarantor S.A	<u> 1</u> 97
Excellion Investment S.à r.l 18296	MH Participations S.A	19 4
Ferrer and Partners Corporate Services	MINIT Invest S.àr.l	29 4
	Monier Special Holdings S.à r.l 182	29 3
Finateam Gestion S.A 18296	Nayhe S.à r.l	
Fivem S.A	Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à	
Frimalux S.A	r.l	
Frostbite I S.à r.l	Oceangroup Capital S.A183	
Funis Luxembourg B.V 18328	Oracle Capital Group S.à r.l 183	31
"Gartenbau LERHO S.à r.l." 18325		
Gebelux	Panthers Letzebuerg182	290
Golden Age Real Estate 18296	Paonia S.A	35
Gold Paper S.à r.l	Pharao I S.à r.l	129
Grow	Premacure AB	295
Harbinger II	Prodeo Holdings Limited183	31
HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 2 S.à r.l.	Puzzle S.à r.l	31
	Redwall Properties S.à r.l	30
HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l 18326	Restau Beef Sàrl183	03
Headstone Capital S.à r.l	RPO Co-Investment Amex SCA 183	05
Hifitel	Société de Participation Indane S.A 183	31
Hilfiger Stores Luxembourg S.à r.l 18329	Starmites Corporation S.à r.l 183	
Kahina S.A	Wagner Immobilien Deutschland SA 182	
K.Stone S.A	White Star Sàrl	115



Panthers Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9553 Weidingen, 24, rue Plank. R.C.S. Luxembourg F 9.777.

STATUTEN

Art. 1. Name und Sitz des Vereins. Der Verein führt den Namen

A. Panthers Letzebuerg

B. Der Sitz des Vereins liegt in der Gemeinde Wiltz

Art. 2. Zweck des Vereins. Zweck des Vereins ist der Zusammenschluss der in Luxemburg wohnenden Motorradfahrer- und Fahrerinnen die ein Motorrad besitzen und fahren, die Aufnahme und Pflege von Verbindungen mit Motorradfahrer - und Fahrerinnen des In - und Auslandes, Pflege der Freundschaft mit allen Motorradvereinigungen des In - und Auslandes, Organisation von Veranstaltungen die dem Vereinszweck dienen.

Art. 3. Mitglieder des Vereins.

A. Aktive Mitglieder

(werden mit vollem COLOR der Panthers Letzebuerg ausgestartet)

Die Mitgliedschaft ist unbegrenzt. Aktives Mitglied kann jede in Luxemburg lebende Person werden, der Eigentümer eines Motorrades ist, einen gültigen Führerschein besitzt und im Besitz aller zum Fahren des Motorrades benötigten Papiere ist, sowie alle in Luxemburg lebenden Personen die bei Vereinseintritt als Beifahrer eines aktiven Mitgliedes auf dem Motorrad mitfahren.

B. Mitglieder

Mitglied kann jede in Luxemburg lebende Person werden, durch Beschluss der Generalversammlung

C. Ehrenmitglieder

Ehrenmitglieder können werden alle aktiven Mitglieder, Mitglieder und ehemaligen Mitglieder des Vereins, für besonders geleistete Verdienste im Verein, durch Vorstandsbeschluss mit einfacher Stimmenmehrheit

D. Spendende Mitglieder

Spendendes Mitglied kann jeder werden, der die Interessen der Panthers Letzebuerg unterstützen will.

Art. 4. Erwerb der Mitgliedschaft. (Probanden welche nur teilweise mit Abzeichen der Panthers Letzebuerg ausgestattet werden, -ohne vollem Color). Die Mitgliedschaft ist schriftlich oder mündlich beim Präsidenten oder dessen Stellvertreter zu beantragen. Ein Antragsteller ist zunächst für eine Probezeit von 12 Monaten aufgenommen die durch den Vorstand auf maximal 24 Monate ohne Angabe von Gründen verlängert werden kann. Nach Ablauf der Probezeit muss der Antragsteller durch Beschluss der Generalversammlung mit 2/3 Mehrheit in den Club gewählt werden.

Art. 5. Rechte und Pflichten der aktiven Mitglieder. (werden mit vollem COLOR der Panthers Letzebuerg ausgestattet)

Jedes aktive Mitglied muss seinen jährlichen Beitrag bis zur jährlichen Jahreshauptversammlung eingezahlt haben. Jedes aktive Mitglied hat das aktive und passive Wahlrecht bei den Versammlungen, kann sich jedoch nicht durch eine andere Person vertreten lassen.

Jedes Mitglied hat Anspruch auf ein Exemplar der Vereinsstatuten, die es bei seinem Eintritt anerkennt und deren Verpflichtungen es sich unterwirft. Dazu gehören, die Zahlung der vorgeschriebenen Beiträge, die Unterstützung des Vereins zur Erreichung seiner Ziele und die Einhaltung der gefassten Beschlüsse. Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht wenigstens auf der OPEN SEASON PARTY und am alljährlichen Treffen der Panthers Letzebuerg teilzunehmen, an den Veranstaltungen und Versammlungen ordentliches Benehmen zu zeigen.

Art. 6. Rechte und Pflichten der Mitglieder und Ehrenmitglieder. Jedes Mitglied und Ehrenmitglied hat das Recht an den Versammlungen und Veranstaltungen des Vereins teilzunehmen unter der Bedingung, dass die Panthers Letzebuerg durch die Teilnahme nicht finanziell belastet wird. Jegliche Beträge z.b. bei Ausflügen, Feiern u.s.w. sind im Voraus an den Kassierer gegen Beleg zu entrichten, es sei denn, es wurde vorher vom Vorstand der Panthers Letzebuerg anders beschlossen.

Art. 7. Mittel des Vereins. Die Mittel des Vereins werden aufgebracht durch:

- A. Mitgliedsbeiträge
- B. Freiwillige Spenden
- C. Reinerträge aus Veranstaltungen jeder Art
- D. Alle anderen gesetzlich erlaubten Einkünfte

Art. 8. Mitgliedsbbeitrag. Der Mitgliedsbeitrag ist bei aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern auf maximal 60 EUR, bei spendenden Mitgliedern auf minimal 10 EUR festgelegt.



Art. 9. Organe des Vereins.

A. Der Vorstand

Der Vorstand besteht aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten, dem Sekretär, dem Kassierer und weiteren Vorstandsmitgliedern ohne definierte Funktion. Der Vorstand hat aus wenigstens 3 und aus höchstens 5 aktiven Mitgliedern zu bestehen. Zeichnungsberechtigt ist der Präsident, der Vizepräsident, der Sekretär und der Kassierer. Mehrere Funktionen können in einer Hand vereinigt sein. Zu Vorstandsmitgliedern können nur aktive Mitglieder gewählt werden, welche durch den Beschluss der Generalversammlung in den Verein gewählt worden sind. Die Vorstandsmitglieder werden in der Generalversammlung für die Dauer von 3 Jahren (Neuwahlen fallen auf ungerade Jahresendzahl) gewählt. Der Vorstand ist bei Anwesenheit von mindestens 3 Vorstandsmitgliedern, jedoch nur bei Anwesenheit des Präsidenten oder Vizepräsidenten beschlussfähig und fasst die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag. Beim Ausscheiden eines Vorstandsmitgliedes während eines Vereinsjahres kann vom Präsidenten oder Vizepräsidenten ein Ersatzmitglied bis zur nächsten Generalversammlung ernannt werden. Über alle Vorstandssitzungen ist Protokoll zu fuhren. Dieses Protokoll ist spätestens 14 Tage nach einer Vorstandssitzung in mehrfacher Ausführung an die verschiedenen Vorstandsmitglieder auszuhändigen.

A. Die Kassenprüfer

Die Kassenprüfer unterstützen den Kassierer bei seiner Funktion und überprüfen mindestens einmal im Jahr die Kassenführung.

Die Zahl der Prüfer ist auf maximal 2 Personen festgelegt.

C. Die Generalversammlung

Die Generalversammlung hat in den ersten 3 Monaten des Kalenderjahres stattzufinden. Jedes aktive Mitglied hat das Recht Anliegen in jeder Versammlung vorzutragen. Spätestens zwei Wochen vor der ordentlichen Generalversammlung werden die Mitglieder durch einfachen Brief benachrichtigt. Die Beschlüsse der ordentlichen oder außerordentlichen Generalversammlung werden den Mitgliedern durch einfachen Brief mitgeteilt.

Der Generalversammlung obliegt:

- a. Die Entgegennahme des Jahresberichtes, des Rechnungsabschlusses und dem Bericht der Kassenprüfer.
- b. Die Wahl der Vorstandsmitglieder für die Dauer von zwei Jahren.
- c. Die Entlassung des vorigen Vorstandes.
- d. Die Wahl der Kassenprüfer.
- e. Die Festsetzung der Mitgliedsbeiträge.
- f. Die Änderung der Statuten.
- g. Die Beratung und Beschließung aller vom Vorstand gestellten oder von aktiven Mitgliedern eingereichten Anträgen.

Art. 10. Erlöschen der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

A. Austritt

Der Austritt kann jederzeit erfolgen und ist dem Vorstand schriftlich mitzuteilen.

B. Ausschluss

Die Gründe für einen Ausschluss sind gegeben, wenn ein Mitglied gegen die Vereinsstatuten des Panthers Letzebuerg verstößt. Der Ausschluss erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung mit 2/3 Mehrheit. Wenn ein Mitglied, das trotz schriftlicher Mahnung innerhalb von 21 Tagen seinen Beitrag nicht bezahlt hat, gilt als ausgetreten.

Art. 11. Auflösung des Vereins. Im Falle einer freiwilligen Auflösung des Vereins fällt nach Begleichung aller Verbindlichkeiten das Restvermögen dem Sozialfond der körperlich - und geistig behinderten Kindern zu.

Art.12. Das Clubhaus. Das Clubhaus befindet in der Gemeinde Goesdorf, Sektion F von Goesdorf Nummer 385/2764, Ort" Weilesch". Die Panthers Letzebuerg verpflichten sich für den Erhalt und die Instandsetzung des Clubhauses aufzukommen.

Art. 13. Schlussbestimmung. Alle Fälle, die durch die Statuten unberücksichtigt bleiben, werden durch die Generalversammlung beraten und beschlossen, gemäß dem Gesetz vom 21.April 1928.

Hochachtungsvoll der Vorstand

Unterschriften

Name, Vorname, Beruf, Anschrift und Staatsangehörigkeit der Gründungsmitglieder;

BALTHASAR	Roland Mathias	Privatbeamter	24, Rue Plank L-9553 Weidingen	Lux.	Signature
HOTTUA Jeff	Jeff	Staatsbeamter	30, Mgr. Fallize L-9644 Harlange	Lux.	Signature
LIPPERT	Stefanie Jacqueline	Privatbeamter	24, Rue Plank L-9553 Weidingen	Lux.	Signature
SCHOLTES	Fernand	Rentner	12, Ehmeschbach L-9940	Lux.	Signature
			Ameschbach Asselborn		_

Référence de publication: 2013177459/108.

(130214972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



An Schmatten S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels. R.C.S. Luxembourg B 128.386.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et les cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société AN SCHMATTEN S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Tuntange, le 29/12/2013.

Pour extrait conforme

Les associés:

SCHOCKMEL PARTICIPATIONS S.à.r.I. / WEBER FRERES PARTICIPATIONS S.à.r.I. / -

Représenté par Monsieur Arthur Schockmel / Représenté par Monsieur Fernand Weber et Monsieur Camille Weber / Luc MAJERUS

Les gérants:

Jean-Marc SCHMIT / Arthur SCHOCKMEL / Fernand Weber

Gérant technique / Gérant administratif / Gérant administratif

Référence de publication: 2014004069/27.

(140004694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Wagner Immobilien Deutschland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.611.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003967/12.

(140003346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Kahina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 décembre 2013

Fortunato CAUZZO démissionnaire du mandat d'Administrateur, est remplacée par MATRICE INTERNATIONAL SA, RCSL n° B 80362, 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Madeleine SARLETTE démissionnaire du mandat de commissaire aux comptes, est remplacée par Fortunato CAUZZO 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2014004529/15.

(140003677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.



Lam Research Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 153.361.

Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Janvier 2014.

Lam Research Luxembourg S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014004544/13.

(140003762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Lessix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.643.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014004551/11.

(140003647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Oxo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005576/10.

(140005152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 148.559.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 décembre 2013

En date du 19 décembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014:

- Monsieur Axel ZWANZIG
- Monsieur Dieter Bruno Fritz KLEINFELDT
- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN
- Madame Margit KÖHLER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Monier Special Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014005480/20.

(140005430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.



MH Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 133.323.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 décembre 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de mandat de commissaire aux comptes détenu par la société Premium Investment Partners S.A. et nomme en remplacement la société:

- FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur unique détenu par Monsieur Jean Rico Marochi, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant au 46, Cité Breitfeld, L-4519 Differdange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014005499/18.

(140005128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

MINIT Invest S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.908.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 09. Januar 2014

Die Gesellschafter von Minit Invest Sarl (die "Gesellschaft") haben den Rücktritt von Herrn Thomas Scrope als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung angenommen.

Herr Richard Meyers informiert die Gesellschaft, dass seine neue Adresse jetzt Horton Mounde, 33 The Drive in Horton, Northhamptonshire NN7 2AY, England ist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 09. Januar 2014.

Minit Invest S. à r. l.

Unterschrift

Un mandataire

Référence de publication: 2014005500/17.

(140005592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Nayhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.911.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2013.

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 28 mai 2013, il a été décidé:

- De renouveler avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Nicolas Brimeyer, résidant au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg et de Madame Nadine Pereira, résidant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale décidant de l'approbation des comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour NAYHE S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014005512/19.

(140005365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.



Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.596.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2013

2 e résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à r.l., qui cessera d'exister à la date de ce jour et précisément en date du 31 décembre 2013.

3 e résolution

L'associé unique décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-9168 Mertzig, 5, Tonnheck et que les sommes et valeurs éventuelles revenant à l'associé unique ou aux créanciers de la société qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à l'adresse mentionnée ci-dessus au profit de qui il appartiendra.

Monsieur Javier Castanal Fernandez

Associé unique

Référence de publication: 2014005548/19.

(140005469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Harbinger II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.467.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 8 janvier 2014

Les associés de la Société ont décidé en date du 8 janvier 2014:

- d'accepter la démission de Monsieur Robin Roger en tant que gérant A de la Société avec effet au 20 décembre 2013,
- de nommer Monsieur Keith Michael Hladek, ayant son adresse professionnelle au 450, Park Avenue, New York NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005353/14.

(140004836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Premacure AB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 15.315.894,00.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.803.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 13 novembre 2013 que le conseil de gérance a décidé d'approuver la mise en place des catégories A et B de gérants et de catégoriser les gérants actuels de la Société comme suit:

- M. Leo de Waal, gérant de catégorie A;
- Mme Yannick Poos, gérante de catégorie A;
- M. lain Ward, gérant de catégorie B; et
- M. Lawson Rose, gérant de catégorie B.

La Société pourra être engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014005590/21.

(140005648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Finateam Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 81.112.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 décembre 2013 et d'une résolution du Conseil d'Administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Les mandats de Monsieur Patrick Meunier, administrateur et administrateur délégué, ont été renouvelé pour une durée de 6 ans.
 - Le mandat de Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, a été renouvelé pour une durée de 6 ans.
- Madame Anna Schmitt, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.
- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014005311/20.

(140005336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Golden Age Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.962.

Il résulte des résolutions circulaires datées du 20 décembre 2013 que le siège social de la société a été transféré du 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 23 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014005325/14.

(140005482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Excellion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.089.

Par lettre en date du 23 Avril 2013, Madame Catherine PEUTEMAN a démissionné, avec effet immédiat, de son poste de gérant de la société EXCELLION INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133089.

Référence de publication: 2014005295/10.

(140005456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Fivem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4316 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 148.594.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005314/10.

(140005527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Mercury Guarantor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny. R.C.S. Luxembourg B 182.888.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtheenth day of December.

Before Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange,

There appeared:

- MERCURY GROUP S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 131.983,

here represented by its director Mr Raymond HEINEN, residing in L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Such appearing person has required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) on the basis of the Articles of Incorporation on which they have agreed as follows:

Name, Registered office, Object, Duration, Share capital

- **Art. 1.** There is hereby established a Company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation under the name of "MERCURY GUARANTOR S.A.".
 - Art. 2. The registered office is established in Frisange.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The company has for object, both in the Grand Duchy of Luxembourg that abroad, guarantee the good end of trade operations between different countries (Trading).

It is responsible to monitor and ensure the completion of customs formalities for traded goods, the control of delivered goods, receipt of payments from buyers, payments to vendors after approval.

The company is commissioned based on the amounts of the transactions.

It may carry out any industrial, commercial, financial, securities and real estate transaction which relate directly or indirectly, in whole or in part, to its social purpose.

It can realize its object directly or indirectly in own name or on behalf of third parties, only or in combination by performing all operations conducive to such object or one of the companies in which it holds interests.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company may issue multiple share certificates.

Board of directors, statutory auditor

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.



The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Art. 7. The board of directors may choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing of by cable, telegram or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

The first general meeting after the incorporation of the Company may proceed to the nomination of one or several «administrateur(s)-délégué(s)».

Art. 11. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, the signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated is being compulsory in any case, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

General meeting of shareholders

Art. 13. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

Art. 14. The annual general meeting shall be held on the first Friday of May of each year, at 2.00 p.m. at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 15.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.
 - Art. 16. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

Fiscal year, Allocation of profits

- **Art. 17.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on 31 December 2014.

The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 31 (thirty-one) shares representing the total share capital of the Company.

The said capital has been entirely paid in by contribution in cash, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), is at the disposal of the Company, whereover proof has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,230.-.

Resolution of the sole shareholder

The above-named party, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital, declares acting as a general meeting of the shareholders, and has decided to take the following resolutions:

- 1) Resolved to fix at 1 (one) the number of directors and further resolved to elect as director: Mr Raymond HEINEN, independant, born Auderghem/Bruxelles (Belgium), on October 19 th , 1951, residing in L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.
- 2) Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor: FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A., established and having its registered office at L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 34.239.
- 4) The director and statutory auditor will hold office until the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.
 - 5) The registered office's address is fixed at L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Whereover, the present deed has been drawn up by the undersigned notary, in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in French followed by a English version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the French will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person signed the present original deed together with Us, Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée MERCURY GROUP S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.983,

ici représentée par son gérant Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny. Laquelle comparante, telle que représentée, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination, Siège, Objet, Durée, Capital

- **Art. 1** er . Il est formé une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts, sous la dénomination «MERCURY GUARANTOR S.A.».
 - Art. 2. Le siège social est établi à Frisange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de garantir la bonne fine d'opérations d'échanges commerciaux entre différents pays (Trading).

Elle est chargée de surveiller et de garantir l'accomplissement de formalités douanières quant aux biens échangés, le contrôle des marchandises livrées, la réception des paiements des acheteurs, les paiements aux vendeurs après approbation.

La société est commissionnée sur base des montants des transactions.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit au par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 8. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur délégué à la gestion journalière, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.



Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 15. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.
 - Art. 16. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

 $Le \ conseil \ d'administration \ peut \ arrêter \ toutes \ autres \ conditions \ \grave{a} \ remplir \ pour \ prendre \ part \ aux \ assemblées \ générales.$

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Année sociale, répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale de la société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution, liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2015.



Souscription et libération

Les statuts aant été ainsi établis, la comparante déclare souscrire à trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.230,- EUR.

Décision de l'associé unique

Et à l'instant la comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré agir en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique: Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, né à Auderghem/Bruxelles (Belgique), le 19 octobre 1951, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommé commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 34.239.

- 4) Le mandat des administrateur et commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.
 - 5) L'adresse du siège social est fixée à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la comparante et que la version française primera en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Heinen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57909. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182725/349.

(130222631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Restau Beef Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.899.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Philippe SAINT-MAXENT, chef de cuisine, né à Thionville (France), le 2 mars 1970, demeurant à F-57270 Florange, 64, route de Uckange,
- 2. Vincent CANDIDO, serveur, né à Amnéville (France), le 21 mai 1975, demeurant à F-57300 Ancy sur Moselle, 6, place de la République.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.



- Art. 1 er. La société prend la dénomination de RESTAU BEEF SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée à un ou des non-associé(s), les associés existants bénéficient d'un droit de préemption sur les parts dont le propriétaire veut se séparer au prorata de leurs participations respectives. En ce sens que ces parts doivent leur être offertes en acquisition à un prix équivalant à la moyenne de leur valeur bilantaire sur l'exercice social en cours et les deux (2) exercices précédents, par lettre recommandée à la poste et qu'ils ont, à partir de cette notification, un (1) mois pour les acquérir audit prix.

À ces fins, les associés s'engagent d'ores et déjà irrévocablement tant pour leur compte que pour compte de leurs héritiers légaux (autres que le conjoint survivant respectivement leurs descendants mais uniquement s'ils travaillent dans l'entreprise) à offrir en acquisition leurs parts sociales aux autres associés. En cas de transmission pour cause de mort, cette offre doit intervenir, sous peine d'y être forcée par toutes les voies de droit en-déans les six mois du décès de l'associé. Si un actionnaire existant ne fait pas usage de son droit de préemption, soit en renonçant expressément à acquérir les parts offertes soit en laissant expirer ledit délai d'un mois sans prendre position, celui-ci accroît aux autres associés sous respect à nouveau des formalités et délais prescrits.

Toute cession faite en violation de cette procédure est nulle.

Les actions non reprises par les autres associés peuvent être cédées à des non-associés. Dans ce cas, la valeur de cession est déterminée librement entre parties.

- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art.9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les par es one et e souser les comme suit.	
1 Philippe SAINT-MAXENT, chef de cuisine, né à Thionville (France), le 2 mars 1970, demeurant à F-57270	
Florange, 64, route de Uckange, soixante et onze parts	70
2 Vincent CANDIDO, serveur, né à Amnéville (France), le 21 mai 1975, demeurant à F-57300 Ancy sur Moselle,	
trente parts	30
Total: Cent parts	

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1734 Luxembourg, rue Carlo Hemmer.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Les parts ont été souscrites comme suit:

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:
- Philippe SAINT-MAXENT, chef de cuisine, né à Thionville (France), le 2 mars 1970, demeurant à F-57270 Florange, 64, route de Uckange.

La société est engagée par la signature du gérant unique.



Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, lls ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Saint-Maxent, Candido et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 16 décembre 2013. Relation LAC/2013/57577. Reçu soixante quinze euros 75.-. Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013182872/83.

(130223027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

RPO Co-Investment Amex SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 182.908.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, thirteen of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "FIN PO S.A. SICAR", a société anonyme sous le forme d'une société d'investissement en Capital à Risque, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 117.676

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglister, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) "RPO GP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, professional address in Junglister, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between "RPO GP S.à r.l.", subscriber of the Management Share as unlimited liability shareholder (the General Partner), "FIN PO SA SICAR" subscriber of the Ordinary Shares and all those who may become owners of the Management Share or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of "RPO Co-Investment Amex SCA" (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communi-



cation between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is set at forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001.-) represented by:
- (i) one (1) Management Share (the Management Share), and
- (ii) forty-five thousand (45,000) Class B ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the Management Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share. All the Shares are in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the General Partner are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

- 5.2 The authorised share capital of the Company is set at seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001) and the General Partner is authorised without any further need of a decision by the General Meeting and without reserving preferential subscription right to the holders of Class A shares, Class B shares and Class C shares to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of seventy million (70.000.000) Shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) as follows: forty million (40,000,000) class A ordinary shares, twenty-five million (25,000,000) class B ordinary shares and five million (5,000,000) class C ordinary shares.
- 5.3 The General Partner shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001.-) to seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001.-),
 - (i) by the creation and issuance of new Management Shares and/or Ordinary Shares;
- (ii) by determination of the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) by the record by way of a notarial deed for each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and amendment of article 5.1 of the Articles accordingly; and



- (iv) by amendment to the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.
- 5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1 The Shares are and shall remain in registered form.
- 6.2 The Ordinary Shares
- (a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.
 - (b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.
 - 6.3 The Management Share(s)
- (a) All Management Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.
 - (b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.
- 6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.
- 6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.
 - 6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.
- 6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.
 - 6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Conversion of Class B Shares.

- 7.1 Any Class A Share shall automatically be converted into a Class B Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the transfer of such Class A Share to a holder of Class B Shares, subject to the consent of the holder of Class B Shares.
- 7.2 Any Class B Share shall automatically be converted into a Class A Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the consent of the holder of Class B Shares.
- 7.3 The Class A Shares shall be converted into Class B Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Share for one (1) Class B Share.
- 7.4 The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.
 - 7.5 Duties of the General Partner:

The Managing Shareholder is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and Class B Shares as provided in Articles 7.1 to 7.4 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 5 of these articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

Art. 8. Liability of the Shareholders.

- 8.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.
- 8.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 9. Management of the Company.

9.1 The Company shall be managed by the General Partner.



- 9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles to the Shareholders (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 9.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the General Partner.
- 9.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.
- 9.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.
- 9.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Liability.

10.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 9.3 and 9.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers and Voting rights.

- 11.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.
- 11.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 12. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

- 12.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.
- 12.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.
- 12.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.
- 12.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 12.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.
- 12.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.
- 12.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.
- 12.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by



the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.

- 13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of such year.
- 13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, and statutory auditors of the Company.
- 13.3 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting on third Friday in September each year a t 11.00 am If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.
- 14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.
- 14.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

RPO GP S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Management Share in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one US Dollar (USD 1.-).

FIN PO SA SICAR, renamed and represented as stated above declares to subscribe for forty five thousand (45,000) class B ordinary shares in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to forty five thousand US Dollars (USD 45,000.-).

The amount of forty five thousand US Dollars euro (USD 45,001.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- The following company is appointed as auditor of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

ALTER AUDIT S.à r.l., having its registered office in L-2560 Luxembourg, 2 place de Strasbourg registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 110.675.

- The registered office of the Company is set in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le treize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) FIN PO S.A. SICAR, une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.676,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.626,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les dites procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé entre «RPO GP S.à r.l.», souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), «FIN PO S.A. SICAR» souscripteur d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de «RPO Co-Investment Amex SCA» (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Obiet

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces parti-



cipations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) représenté par
 - (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
 - (ii) quarante-cinq mille actions ordinaires de classe B (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ciaprès les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

- 5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 70.045.001,-) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de soixante-dix million (70.000.000) Actions, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), reparti comme suit: 40 millions d'actions ordinaires de classe A, 25 millions d'actions ordinaires de classe B et 5 millions d'actions ordinaires de classe C.
- 5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé sans qu'il soit besoin d'une quelconque décision de l'Assemblée Générale avec la suppression du droit préférentiel de souscription pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 70.045.001,-),
 - (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions de Commandité et/ou Actions Ordinaires;
 - (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (iv) par la modification du registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.
- 5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.



Art. 6. Actions.

- 6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.2 Les Actions Ordinaires.
- (a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.
 - (b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.
 - 6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.
- (a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.
 - (b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.
- 6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.
- 6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.
- 6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.
 - 6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.
- 6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.
 - 6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Conversion des Actions.

- 7.1 Toute Action A sera automatiquement convertie en Action B sans intervention de l'Assemblée et /ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité, sous réserve du transfert de telles Actions A à un détenteur d'Actions B, et avec l'accord des titulaires d'Actions B.
- 7.2 Toute Action B sera automatiquement convertie en Action A sans intervention de l'Assemblée Générale et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité et avec l'accord des titulaires d'Actions A.
- 7.3 Les Actions A seront converties en Actions B conformément aux dispositions de l'Article 7.1 à un taux de conversion égal à une (1) Action A pour une (1) Action B.
- 7.4 Les Actions B seront converties en Actions A conformément aux dispositions de l'Article 7.2 à un taux de conversion égal à une (1) Action B pour une (1) Action A.
 - 7.5 Devoirs de l'Actionnaire Commandité:
- L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) déterminer si les conditions de conversion des Actions A et Actions B mentionnées à l'Article 7.1 à 7.4 sont remplies, (ii) enregistrer la conversion dans les registres de la Société, (iii) procéder à toute conversion des actions conformément à l'Article 7 et de constater les modifications subséquentes à l'Article 7 des Statuts devant un notaire Luxembourgeois, et (iv) tout faire (et notamment, mais pas uniquement, autoriser et donner pouvoir à toute personne) afin d'obtenir l'enregistrement de la modification à l'Article 5 des présents Statuts par voie d'acte notarié et la publication de cette modification.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.

- 8.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.
- 8.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Gestion de la Société.

- 9.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 9.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.
- 9.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.



- 9.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.
- 9.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Responsabilité.

10.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.3 et 9.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.

- 11.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.
 - 11.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 12. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 12.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.
- 12.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 12.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 12.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.
- 12.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 12.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 12.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de chaque année.



- 13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, et commissaires aux comptes de la Société.
- 13.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.
- 14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.
- 14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.
- 14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 mars 2015.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

La société «RPO GP S.à r.l.», précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-).

La société «FIN PO S.A. SICAR», prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe B sous forme nominative, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.000,-).

Le montant de quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:



La société suivante est nommée Commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siege social à L-2560 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.675, est nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

Le siège social de la Société est établi au L-1136 Luxembourg, 1 Place d'Armes.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2013. Relation GRE/2013/5191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013182890/550.

(130222931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

White Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.927.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Me Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Kors Trust, a trust established under the laws of the Isle of Man, having its registered office address at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB, duly represented by its trustee, First Names Trust Company (Isle of Man) Limited (the Shareholder 1),

here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, with professional address is in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given on December 19, 2013.

(2) White and Green Holding AG, a joint stock company existing under the laws of Austria, having its registered office at Salztorgasse 6-8 1010 Vienna (the Shareholder 2),

here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, by virtue of a power of attorney given on December 19, 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

- **1. Name.** The name of the company is "White Star S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).
- **2. Registered office.** The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



3. Corporate object. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

Capital - Shares

5. Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6. Shares. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Management - Representation

7. Appointment and Removal of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

9. Powers of the board of managers.

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

10. Procedure.

- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.



- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11. Representation.

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.
- **12. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **13. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Shareholders

14. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions. Powers and voting rights.

- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.



- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.
 - 15. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):
 - (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

16. Financial year and Approval of annual accounts. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions: or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- (iii) If the number of shareholders of the Company exceeds twenty- five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.
- **17. Auditors.** When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

18. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Dissolution - Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.



The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

General provisions

Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014

Subscription and Payment

- (1) Kors Trust, represented as stated above, subscribes for six hundred twenty-five (625) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-), and
- (2) White and Green Holding AG, represented as stated above, subscribes for eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eleven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 11,875.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
- Robert Noble, manager, born in Gloucester (United Kingdom) on 6 April 1959, residing professionally at Woodside Cottage, Crampshaw Lane, Ashtead, Surrey KT21 2UJ (United Kingdom);
- Jérôme André van Zuylen, manager, born in Hilversum (the Netherlands), on 24 April 1950, residing professionally at 2341NJ Oegstgeest (the Netherlands), 10, Laan van Oud Poelgeest; and
- Alexandra Dinoli, manager, born in Moscow (Russia) on 8 February 1977, residing at 21 Engel Park, London, NW7 2HE (United Kingdom).
 - 2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- Roeland de Graaf, manager, born in Hilversum (the Netherlands) on 23 December 1985, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Valérie Pechon, manager, born in Caracas (Venezuela) on 10 November 1975, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. The registered office of the Company is located at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de décembre.

Par devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Kors Trust, une fiducie (trust) établie selon les lois de l'Île de Man, dont le siège social est établi au International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Île de Man IM2 4RB, dûment représentée par sa fiduciaire (trustee), First Names Trust Company (Isle of Man) Limited (l'Associé 1),

ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration lui donnée le 19 décembre 2013, et

(2) White and Green Holding AG, une société par actions (joint stock company) existante selon les lois d'Autriche, dont le siège social est établi au Salztorgasse 6-8 1010, Vienne (l'Associé 2),

ici représenté par Madame Peggy SIMON, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée le 19 décembre 2013.

Après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- **1. Dénomination.** Le nom de la société est "White Star S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
- **2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



Capital - Parts sociales

5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6. Parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (ínter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Gestion - Représentation

7. Nomination et Révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10. Procédure.

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.



11. Représentation.

- (viii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ix) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Associés

14. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés. Pouvoirs et droits de vote

- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.
 - 15. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):
 - (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit.

Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

16. Exercice social et Approbation des comptes annuels. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:



- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- (iii) Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.
- 17. Commissaires / Réviseurs d'entreprises. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.
- 18. Affectation des bénéfices. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Dispositions générales

Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.



Souscription et Libération

- (1) Kors Trust, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à six cent vingt-cinq (625) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-); et
- (2) White and Green Holding AG, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de onze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 11.875,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Robert Noble, gérant, né à Gloucester (Royaume-Uni) le 6 avril 1959, de résidence professionnelle à Woodside Cottage, Crampshaw Lane, Ashtead, Surrey KT21 2UJ (Royaume-Uni);
- Jérôme André van Zuylen, gérant, né à Hilversum (les Pays-Bas), le 24 avril 1950, de résidence professionnelle au 2341NJ Oegstgeest (les Pays-Bas), 10, Laan van Oud Poelgeest; et
- Alexandra Dinoli, gérante, née à Moscou (Russie), le 8 février 1977, résidant au 21 Engel Park, Londres, NW7 2HE (Royaume-Uni).
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
- Roeland de Graaf, gérant, né à Hilversum (les Pays-Bas) le 23 décembre 1985, de résidence professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Valérie Pechon, gérante, née à Caracas (Venezuela) le 10 novembre 1975, de résidence professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. Le siège social de la Société est établi au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000421/512.

(130223643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Escalion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 180.273.

M. László Czéró certifie que l'actionnaire unique de la société Escalion S.à r.l. (R.C.S. B1 80273) (la "Société"), a pris les résolutions suivants au 26 novembre 2013:

Résolutions

Accepter la démission de M. András Somkuti, né à Hongrie, demeurant au 19, Utász utca, H-1143, Budapest, Hongrie, comme gérant de classe B de la Société.

Luxembourg, le 6 janvier 2013.

László Czéró.

Référence de publication: 2014005267/12.

(140005780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.



Frimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.908.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FRIMALUX S.A., société anonyme: Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Viviane HENGEL.

Luxembourg, le 10 JAN. 2014.

Pour: FRIMALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014005317/18.

(140005546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Frostbite I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 36.100.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.430.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 8 janvier 2014.

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Ganash Lokanathen, Karl Heinz Horrer, Andreas Demmel et Michael Newton en tant que gérants de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2014;
 - de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 1 er janvier 2014:

Jens Höellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne) et résidant professionnellement au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et

Miroslav Stoev, né le 4 janvier 1976 à Sofia (Bulgarie) et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005302/19.

(140005315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.576.

- Le siège social du gérant de la société, Mme. Carmen Ionescu est transféré de 124, boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014005355/13.

(140005392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

"Gartenbau LERHO S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 112.707.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.



Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 30. September 2013.

Référence de publication: 2014005320/10.

(140005706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.942.

- Le siège social du gérant de la société, Mons. John Molloy est transféré de 6, rue du Château, L - 6961 Senningen au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014004418/13.

(140003987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Headstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.184.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twentieth of December.

Before Me Karine REUTER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Jean-Michel PAUL, residing at Great Cumberland Place, Sixth floor – Suite 2, London W1H-7AL, United Kingdom, hereafter "the Mandator"

duly represented by Mr Yves MERTZ, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- that Headstone Capital S.à r.l. was incorporated in Luxembourg on the 28 th of June, 2011, by notarial deed drawn up by Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Recueil Spécial du Mémorial C on the 22 nd September 2011, number 2.241, page 107.526.
- That the corporate share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five (25) shares, having a par value of five hundred euro (EUR 500.-) each.
 - That the Mandator is the owner of all the shares of the Company.
 - That the Mandator, as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- That the Mandator declares that he has the full knowledge of the articles of Incorporation of the Company and that he is fully aware of the situation of the Company.
- That the Mandator, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.
 - That the sole shareholder hereby grants full discharge to the Managers for their mandates up to this date.
- That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Michel PAUL, demeurant à Great Cumberland Place, Sixth floor – Suite 2, London W1H-7AL, United Kingdom,

ci-après dénommé "le mandant"

ici dûment représenté par son mandataire spécial Monsieur Yves MERTZ, demeurant professionnellement à Luxembourg, ci-après dénommé "le mandataire"

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société à responsabilité limitée Headstone Capital S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 septembre 2011, numéro 2.241, page 107.526.
- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur de cinq cents euros (500.-.-€) chacune.
 - Que le mandant préqualifié est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société.
 - Qu'en tant qu'associé unique, l'associé préqualifié déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
 - Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.
- Que le mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute,
 - Que partant la liquidation de la Société est achevée.
- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: Y. MERTZ, K. REUTER.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/36. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004432/95.

(140004136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Escalion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.273.

Par la présent, je démissionne de la position de gérant de classe B de la société Escalion S.à r.l. avec des effets immédiats. Budapest, le 26 novembre 2013.

M. András Somkuti.

Référence de publication: 2014005266/9.

(140005776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Enventure Partners Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.939.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005263/9.

(140005465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Funis Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.010,18.

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005303/9.

(140005169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix:

de renouveler pour un terme de six ans le mandat de son administrateur, Monsieur Jean-François GERARD, commerçant, demeurant à B-6800 Recogne, Rue Wisbeley 35.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2014.

Pour GEBELUX

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014005338/17.

(140005547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.



Ferrer and Partners Corporate Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005307/10.

(140005476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Hilfiger Stores Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.462.

Les comptes annuels pour la période du 28 février 2012 au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005356/10.

(140005187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.068,80.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue Général Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1 er janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014005606/14.

(140005349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Hifitel, Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon, Galerie du Pall Center.

R.C.S. Luxembourg B 108.119.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Madame Annette CREMER, gérante de société, née le 26 décembre 1956 à Houdemont (Belgique), demeurant à B-6700 Autelbalbas-Barnich, 10, Friddericht, ici représentée par Madame Marie-Denise WILLEMET.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «HIFITEL S.A.», avec siège social à L-8552 Oberpallen, Galerie Pall Center, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B108.119, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 882 du 23 novembre 1999, page 42.311.
- II. La partie comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.
 - III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.
- IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.



V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social, respectivement à L-8366 HAGEN, 1, rue de Steinfort.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M-D. WILLEMET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/48. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004457/46.

(140004143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Redwall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.682.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

REDWALL PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005630/14.

(140004950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Starmites Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.073.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 11 décembre 2013, la société Oakwind Investments S.A., ayant son siège social à 53 rd Street, bâtiment MMG Tower East, 2 ^{ème} étage, PA - Marbella Panama, République de Panama, a transféré 9,050,000 parts sociales à la société GNB Sudameris Bank S.A., ayant son siège social à Calle Manuel Maria Icaza Nr.19, Panama City, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Starmites Corporation S.à r.l. Jacob Mudde Gérant

Référence de publication: 2014005660/16.

(140005040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Société de Participation Indane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 48.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005658/9.

(140005207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 124.718.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 23 décembre 2013

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux fonctions de Gérant de classe B, Madame Pascale Troquet, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, avec effet au 31 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Dimitri Holderbach, démissionnaire.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 1 er janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014005595/15.

(140004813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Oracle Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Prodeo Holdings Limited).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades. R.C.S. Luxembourg B 121.031.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Us M e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

BOLA FOUNDATION, with registered office at 7 Bahnofstrasse FL-9494 SCHANN, Liechtenstein; TARAZ FOUNDATION, with registered office at 7 Bahnofstrasse FL-9494 SCHANN, Liechtenstein; and LANVIN SERVICES LIMITED, with registered office at 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria - Mahé, Seychelles;

all represented here by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as here-above mentioned, have requested the undersigned notary to state the following:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company governed by the laws of Luxembourg "PRODEO HOLDINGS LIMITED" (the "Company"), established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 121031, incorporated pursuant to a deed of the officiating notary on the 29 th of September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2319 of the 12 th of December 2006.

Such appearing parties, represented as here-above mentioned, acting in their capacity of shareholders, representing the whole corporate capital of the company, took by unanimous vote, the following resolution, in the present extraordinary general meeting:



Sole resolution

The Company's shareholders resolve to change the Company's name to ORACLE CAPITAL GROUP S.àr.l. and to amend article 2 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" Art. 2. The Company's name is ORACLE CAPITAL GROUP S.àr.I."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous M e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU

BOLA FOUNDATION, avec siège social au 7 Bahnofstrasse FL-9494 SCHANN, Liechtenstein;

TARAZ FOUNDATION, avec siège social au 7 Bahnofstrasse FL-9494 SCHANN, Liechtenstein;

LANVIN SERVICES LIMITED, avec siège social au 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria - Mahé, Seychelles;

tous trois ici représentés par M. Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les comparants sont les uniques associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "PRODEO HOLDINGS LIMITED" (la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121031, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319 du 12 décembre 2006.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante, en assemblée générale extraordinaire:

Unique résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en "ORACLE CAPITAL GROUP S.à.r.l." et de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. La société prend la dénomination de ORACLE CAPITAL GROUP S.àr.l.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014000336/77.

(130223355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

K.Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 16 décembre 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Maria Pia Bettiol, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K.STONE S.A. Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014004525/15.

(140003955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Oceangroup Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.294.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of December,

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

It appeared:

- GESTFOND 2012 SOCIEDAD LIMITADA, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at C/Atenas, number 30-46 de 07817 Sant Jordi de Ses Salines, termino municipal de Sant Josep de Sa Talaia, registered with Spain Company and Trade register under the fiscal number C.I.F. B25496696,

hereby represented by Mr Mirko LA ROCCA, employe, with professional address 30, Boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 21, 2013, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, behind his representative, explains:

- 1) She acquired progressively all of the shares of "OCEANGROUP CAPITAL S.A.", with registered office in L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B176.294, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on March 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1255 on May 28, 2013, and which corporate capital is fixed at thirty and one thousand Euro (EUR 31.000,-) represented by three thousand hundred (3.100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10,-) each.
 - 2) The business has been given up.
- 3) Sitting in Extraordinary General Meeting modificating the statutes, she pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.
- 4) She appoints himself as company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finaly, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpayed, she irrevocabely takes upon himself obligation to pay this liabilities, so that liabilities of the company have been regulated.
 - 5) Remaining assets has been attributed to the only shareholder.
 - 6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.
 - 7) Directors and auditors are discharged of their fonctions.
 - 8) Account books and documents of the company will stay at the old registered office during five (5) years.
 - 9) According to the law of the August 11 th , 1998, the shareholder is the economic beneficiary of the transaction. The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.



In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- «GESTFOND 2012 SOCIEDAD LIMITADA», société de droit espagnol, ayant siège social C/Atenas, numéro 30-46 de 07817 Sant Jordi de Ses Salines, termino municipal de Sant Josep de Sa Talaia, inscrit au registre du commerce et des sociétés Espagnol sous le numéro fiscal C.I.F. B25496696,

ici représentée par Monsieur Mirko LA ROCCA, employé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 novembre 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La comparante, par son mandataire, expose ce qui suit:

- 1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société dénommée "OCEANGROUP CAPITAL S.A." établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 176.294, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 1255 du 28 mai 2013 et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.
 - 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.
 - 5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents sont rédigées en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003150/88.

(140003258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.



Paonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2013:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (RCS Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Monsieur Laurent TEITGEN ayant été nommé représentant permanent de la société.
 - 2) L'Assemblée décide de nommer, aux postes d'administrateurs de la Société:
- Monsieur Patrick Davide TERRANEO, né le 16 juin 1973 à Vezia (TI), Suisse, et demeurant professionnellement au 25 Corso Elvezia, CH-6900 Lugano (Suisse);
- Monsieur Daniele CREMONESI, né le 24 avril 1973 à LODI, Italie, résidant à Via Pandina 51, I-20060 MULAZZANO (Italie),

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

- 3) L'assemblée décide d'accepter la démission de:
- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; de son poste de président du Conseil d'Administration.
- 4) L'assemblée décide de nommer, sur proposition du conseil d'administration:
- Monsieur Daniele CREMONESI, né le 24 avril 1973 à LODI, Italie, résidant à Via Pandina 51, I-20060 MULAZZANO (Italie),

Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAONIA S.A.

Référence de publication: 2014004714/29.

(140004752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

LSREF III Lagoon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.634.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2013, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 16 décembre 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014006184/22.

(140006379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.



Gold Paper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 178.910.

1. - Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 26 novembre 2013, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- York Global Finance Fund II L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-73015, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Intertrust Corporate Services, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

York Global Finance Fund II L.P., 12.500 parts sociales.

2. - Extrait des résolutions prises par l'associé de la Société en date 26 novembre 2013

En date du 26 novembre 2013, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat;
- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant unique de la Société, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Hiroyuki Rex SATO, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, ayant comme adresse professionnelle: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur John J. FOSINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17 th Floor, NY 10153, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, hé le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4 th Floor, Londres W1S 2ET, Royaume Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A

Monsieur John J. FOSINA, gérant A

Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A

Madame Catherine KOCH, gérant B

Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Gold Paper S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014000167/45.

(130223393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Grow, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 35.954.

Le bilan au 31-12-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005347/10.

(140005474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck